

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour au chapitre I : Remboursement achat Mme Motheau.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire.

Sujets inscrits à l'ordre du jour

0 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

I - DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

- Nomination membre suppléant commission d'appel d'offres (Mme LAMY)
- Approbation rapport CLECT du 07/06/2022 transfert compétence « enfance jeunesse » pour la Chapelle aux Naux et Lignièrès de Touraine
- Remboursement achat Mme Motheau

II – DISSIMULATION DES RESEAUX PLACE DE L'ÉGLISE

III – VIE LOCALE

- Partenariat avec SLT
- Prochaines manifestations
 - Journées du Patrimoine 17/18 septembre
 - Spectacle l'Impro'Viste – dimanche 16 octobre – 17 h00
 - Cérémonie du 11 novembre et repas des Aînés
- Distribution Thilouze l'Info

IV – VIE SCOLAIRE

- Point sur la rentrée scolaire, effectifs scolaires, périscolaires, ALSH
- Point association cantine scolaire

V – POINT ET ACTIONS SUR NOS CONSOMMATIONS EN ENERGIE ET EAU

- Présentation de l'étude réalisée par M. Bourry
- Modalités de gestion de l'éclairage public

VI – POINT TRAVAUX

- Voirie
- Entrée école (subvention amendes de police)
- Toiture restaurant solaire
- Toiture loge de vigne
- Reprise concessions cimetière et création ossuaire
- Appel d'offres maison des Jeunes

VII – QUESTIONS DIVERSES

Le cinq septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trente et un août deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

PRESENTS : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, Mme MOTHEAU, M. CADOT, Mme COGNEAU, M. DELAY, M. JUZEAU, Mme SEIGNEURIN, Mme LAMY, M. PIEDOUE, Mme WARTEL-OUVRARD, Mme SEGRETAIN, M. TESSIER

FORMANT la majorité des membres en exercice

EXCUSES : M. SAVATIER donne pouvoir à M. BOURRY, Mme LECOMTE donne pouvoir à M. LOIZON, Mme FROIN, M. ABELS, M. GINER

Madame SEGRETAIN a été élue secrétaire

0 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 13 JUIN 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 13 juin 2022,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022.

I - DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

1- Nomination membre suppléant commission d'appel d'offres

Vu la délibération n° 2020-07-003A en date du 6 juillet 2020 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal,

Considérant la démission de Madame Dominique DUPOISSON en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il convient de nommer un membre suppléant en remplacement de Mme Dupoisson,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de procéder à une élection à main levée d'un membre suppléant de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

NOMBRE DE VOTANTS : 16
ABSTENTION : 0
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 16
SIEGES A POURVOIR : **1 suppléant**

Considérant la candidature de Mme LAMY, proclame élue Mme Barbara LAMY en tant que membre suppléant pour constituer la commission d'appel d'offres avec :
M. le Maire, LOIZON Eric, Président de droit,
MM JUZEAU Patrice, GINER Guillaume et SAVATIER Patrick, membres titulaires
MM PIEDOUE Eric et BOURRY Dany, suppléants

2- Approbation rapport CLECT du 07/06/2022 transfert compétence « enfance jeunesse » pour la Chapelle aux Naux et Lignières de Touraine

VU le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 07 juin 2022 relatif au transfert de la compétence « enfance jeunesse » des communes de La Chapelle aux Naux et de Lignières de Touraine,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit approuver le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par son président,

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT a été transmis le 11 juillet 2022 à la commune de Thilouze ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le rapport de la CLECT du 07 juin 2022 relatif au transfert de la compétence « enfance jeunesse » des communes de La Chapelle aux Naux et de Lignières de Touraine.

3- Remboursement achat à Mme Motheau

Monsieur le Maire expose que Madame Motheau, Maire-Adjoint, dans le cadre de la préparation d'une exposition photo pour les journées du Patrimoine, a acheté une ramette de papier A3 spécial photographies, au magasin Top Office à Chambray-les-Tours, pour un montant de 49.99 €.

Il demande au Conseil Municipal de procéder au remboursement de 49.99€ à Madame Motheau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable
- Autorise le remboursement de 49.99 € à Madame Motheau
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

II – DISSIMULATION DES RESEAUX PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire présente la proposition de dissimulation des réseaux de la place de l'église établie par le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) pour l'effacement d'un poteau.

Il donne lecture des chiffrages estimatifs fournis par le SIEIL

	Coût global de l'opération	Montant à charge d'Orange	Montant à charge du SIEIL	Montants à charge de la commune
Réseau distribution électrique	12100.56 TTC		9075.42 TTC	3025.14 HT NET
Réseau éclairage public	-		-	-
Réseau de télécommunication	4 441.33 TTC 450.49 HT NET 4 891.92	0.00		4 441.33 TTC 450.59 HT NET 4 891.92
				7 917.06 €

Après débat, le Conseil Municipal estime que le chiffrage relatif à l'effacement du réseau télécommunication est relativement onéreux et demande qu'une étude complémentaire soit réalisée sur la possibilité de ne pas enfouir le réseau de télécommunication. Le Conseil Municipal délibèrera au vu de cette nouvelle étude.

III – VIE LOCALE

1- Partenariat avec SLT

Monsieur le Maire présente le dossier étudié lors de la commission générale du 29 août dernier. La municipalité souhaite afficher une politique volontariste pour l'accès aux activités associatives des jeunes de la commune

- Importance du sport santé pour les jeunes
- Importance de pouvoir accéder à des activités culturelles pour les jeunes
- Importance de la mobilisation citoyenne de la jeunesse au travers de la participation aux activités associatives
- Importance pour la commune de favoriser la consommation locale (développement durable car sur place, cohésion sociale en participant à des activités avec d'autres jeunes de la commune, valorisation des investissements de la commune ...)
- Valoriser auprès de la population les efforts de la commune en matière de mise à disposition de salles et subventions au milieu associatif
- Inciter le SLT à développer des activités auprès des jeunes par un soutien financier fléché

Proposition d'un partenariat avec le SLT pour inciter les jeunes et leurs parents à participer aux activités de l'association

- SLT est une association pluridisciplinaire de 300 adhérents en 2019 (200 en 2021) qui utilisent la salle des tilleuls, la baronne et le gymnase
- Actuellement elle reçoit 1000 € de subvention par an pour environ 30 jeunes au total dont 20 adhérents de Thilouze
- Proposition d'un bon de réduction aux jeunes de 0 à 20 ans pour participer aux activités du SLT
- Proposition : 25 € de réduction par jeune et par an
- Proposition de réduction de la subvention à 500 € de socle (Garantie de maintien à 1000 € si pas suffisamment de jeunes) et mise en place d'un complément de 25 € par jeune.
- Proposition d'un dispositif d'appel à projet pour des activités nouvelles qui devront être validées par le Conseil Municipal. Ce dispositif permettra d'obtenir une subvention complémentaire jusqu'à 100 % du coût du projet pour expérimenter avec les jeunes de nouvelles activités ou stages. Le plafond d'aide maxi par an sera de 2 000 €
- Convention d'objectif sur 3 ans
- La commune propose un chèque réduction dans le Thilouze info de 25 € par jeune qui permet d'obtenir immédiatement la réduction dès l'inscription.
- Le SLT vérifie que la personne habite bien Thilouze et à moins de 21 ans, fait la réduction, et dresse une liste pour justifier la subvention de la Mairie : en affichage les 20 premiers jeunes sont compris dans la subvention garantie de 1000 € et au delà la

commune verse 25 €. Si 40 jeunes en tout on verse 1000 € à l'association en plus des 500 € de base.

- Avance de trésorerie : 1000 € en septembre 2022 pour l'année 2023 + complément au nombre de jeunes voté en Avril 2023 lors du vote des subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide à l'unanimité le principe proposé
- autorise le versement exceptionnel de 1000€ en avance de subvention sur l'année 2023 dès le mois de septembre 2022
- valide la participation de 25 € par jeune de moins de 21 ans, par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION
- décide que la convention sera soumise à son approbation lors d'une prochaine séance.

2- Prochaines manifestations

a. Journées du Patrimoine 17/18 septembre

Mme MOTHEAU informe que les journées du Patrimoine auront lieu cette année les samedi 17 et dimanche 18 septembre, aux mêmes horaires que l'an passé, de 10h à 13h et de 15h à 18h. Elle remercie par avance les bénévoles de la bibliothèque qui tiendront des permanences.

Une exposition de photos anciennes « le Thilouze d'avant » sera mise en place dans l'église et un jeu de piste « Les Minions à la découverte de Thilouze » organisé par l'accueil Jeunes autour du circuit découverte sera proposé aux visiteurs.

b. Spectacle l'Impro'Viste – dimanche 16 octobre – 17 h00

Spectacle humoristique et interactif proposé par la Ligue d'improvisation de Tours, avec le soutien de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre du PACT.

c. Cérémonie du 11 novembre et repas des Aînés

Dans le cadre de l'organisation du repas des Aînés prévu le 11 novembre, Mme Cogneau rencontrera prochainement le gérant du restaurant Le Sax.

3- Distribution Thilouze l'Info

La distribution du Thilouze l'Info est actuellement prévue les samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre. Si possible, elle sera avancée aux 24/25 septembre.

Il est demandé de revoir la répartition des circuits de distribution afin d'alléger certains circuits du bourg.

IV – VIE SCOLAIRE

Madame LAURENS, Adjointe aux affaires scolaires, fait un point sur la rentrée scolaire et sur la cantine.

1- Rentrée des classes

- Rentrée des classes jeudi 1^{er} septembre 2022
- 199 enfants répartis dans 9 classes de la petite section au CM2
- 50 à 80 enfants à l'ALSH en périscolaire et 40 à 55 le mercredi
- Cette année encore, les parents ont apprécié d'être accueillis par un « petit déjeuner » offert par l'association de la cantine scolaire.

Classe	Enseignant.e.s	Nb d'enfants
PS-MS	Mme POLEZ	22
MS	Mme FOUCHER	23
GS	Mme BOUTREUX	23

CP	Mme DUFLOCQ	23
CE1	Mme DUPONT	19
CE1-CE2	Mme SARAH	19
CE2	Mme RAONIVÉLO	21
CM1-CM2	Mme PICARD	24
CM1-CM2	Mme LAVARENNE / M. MERCIER	25

2- Point cantine

- L'association de la cantine a contractualisé avec la société Restauval
- Société de proximité (Rochechouart) avec 550 collaborateurs, tous cuisiniers de métier.
- Une cheffe de cuisine, Hélène Gervais
- Cuisine faite sur place, maximum de fruits et légumes frais (investissement dans un frigo supplémentaire), produits régionaux, 1 menu végétarien par semaine
- Bon démarrage avec les salariées de la cantine et de la mairie
- 2 services chez les petits et 2 chez les grands, ajustements d'organisation à voir d'ici au 20 septembre, date Assemblée Générale de la cantine

V – POINT ET ACTIONS SUR NOS CONSOMMATIONS EN ENERGIE ET EAU

M. BOURRY présente l'étude qu'il a réalisée sur nos consommations en énergie et fluides.

Contexte

- Le monde traverse une crise économique avec une inflation galopante et des ruptures d'approvisionnement sur les matières premières.
- Possibilité de rupture d'alimentation en énergie électrique et en gaz si l'hiver est rigoureux
- Les réserves en eau sont au plus bas niveau
- Augmentation de 2,5 fois le prix du kilowattheure d'électricité pour notre collectivité à partir de 2023 et un prix du gaz qui s'envole.
- Le contexte nous oblige à réfléchir et à agir plus que jamais pour contrôler au mieux nos consommations. C'est l'affaire de tous, élus, employés communaux, utilisateurs des bâtiments, habitants, chacun a un rôle à jouer.

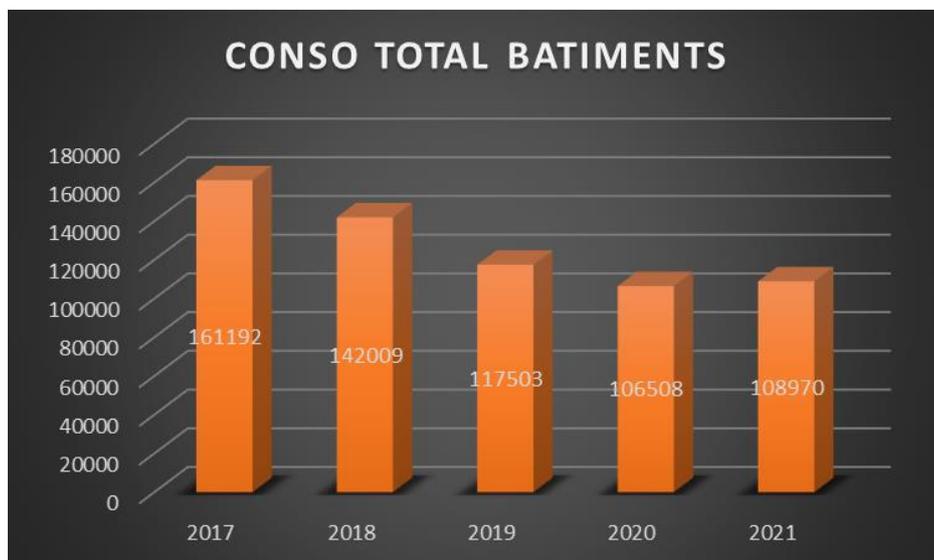
Dépenses 2021 en énergie et fluides

- Électricité → 31 180,94 €
- Gaz → 19 128,01 €
- Carburants → 4 128,49 €
- Eau et assainissement → 4 480,32 €

Le groupe scolaire : 20 400 € dépensés en électricité et gaz en 2021 (14 900 € de gaz + 5 500 € d'électricité)

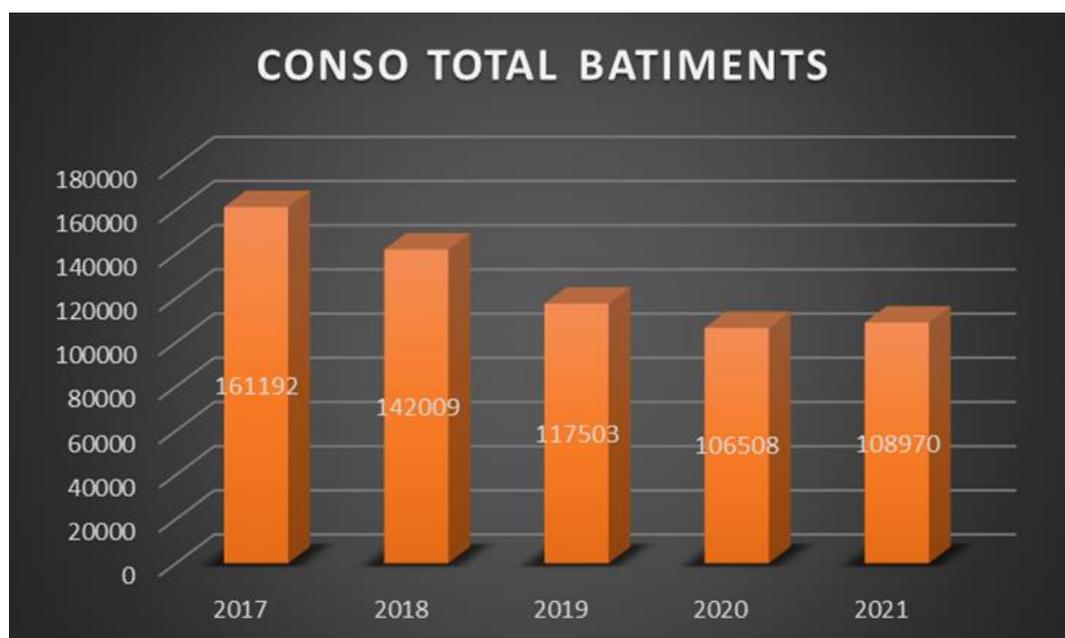
Energie électrique bâtiments

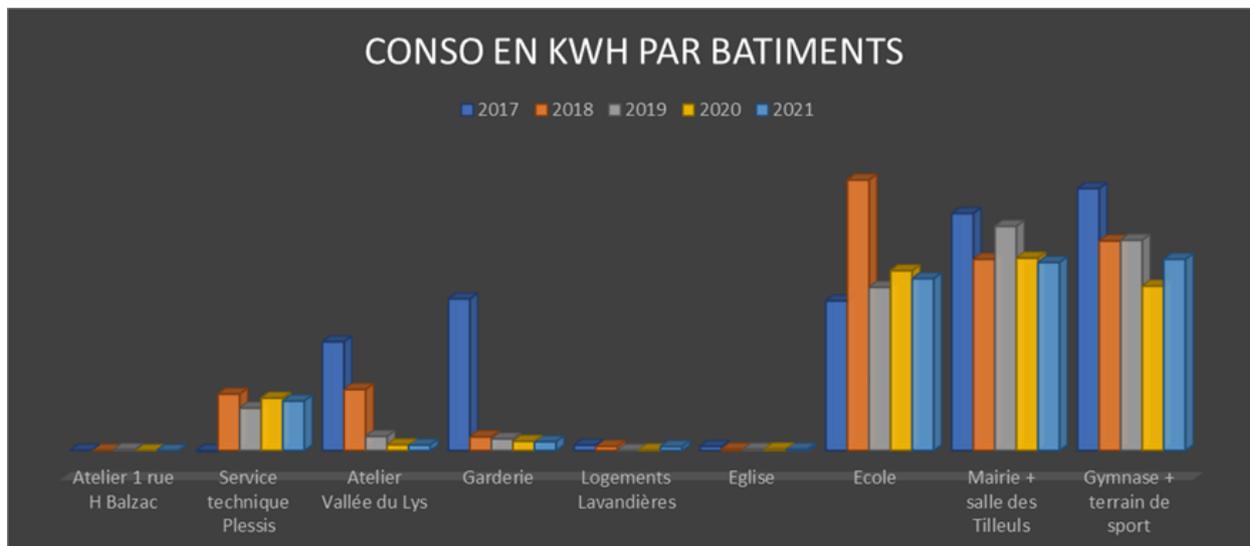
On peut remarquer une tendance du nombre de kwh en baisse entre 2017 et 2019, les années 2020 et 2021 étant impactées par l'effet COVID (locations de salles en forte baisse, fermeture de l'école lors du confinement, ...).



On observe 3 pôles principaux de consommation :

- Le groupe scolaire
- La mairie et la salle des Tilleuls
- Le gymnase et la salle de la Baronne





Eclairage public

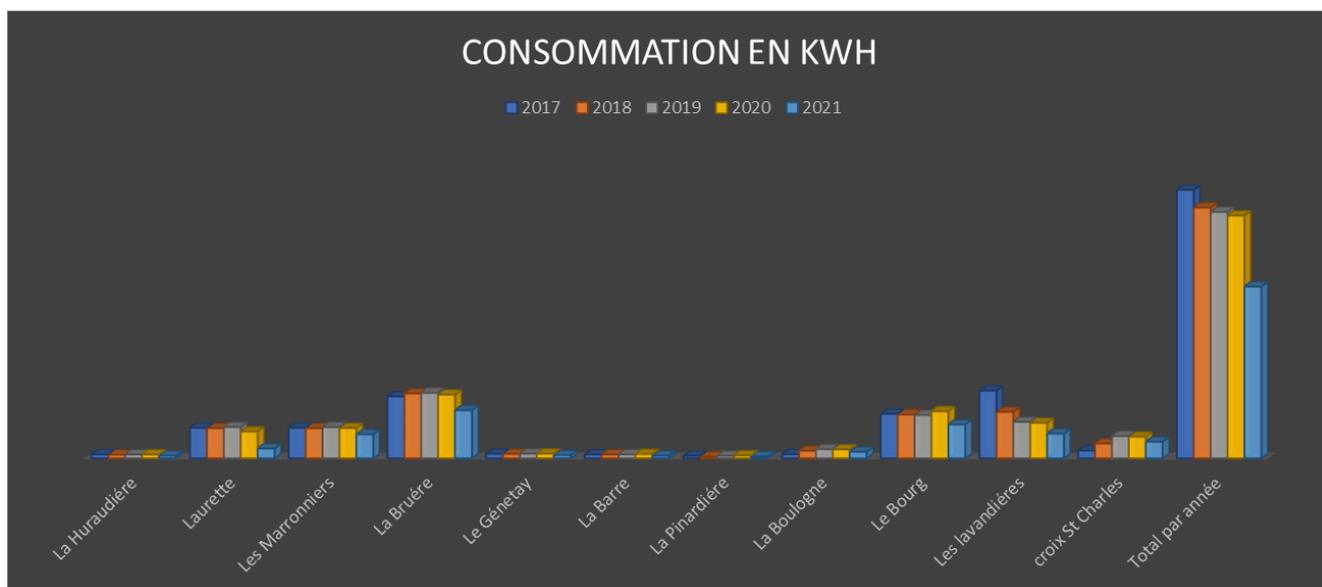
L'éclairage public de notre commune représente 18% de notre facture d'électricité. On a réduit son montant de 22% entre 2020 et 2021 en avançant l'heure d'extinction de 23h à 22h30.

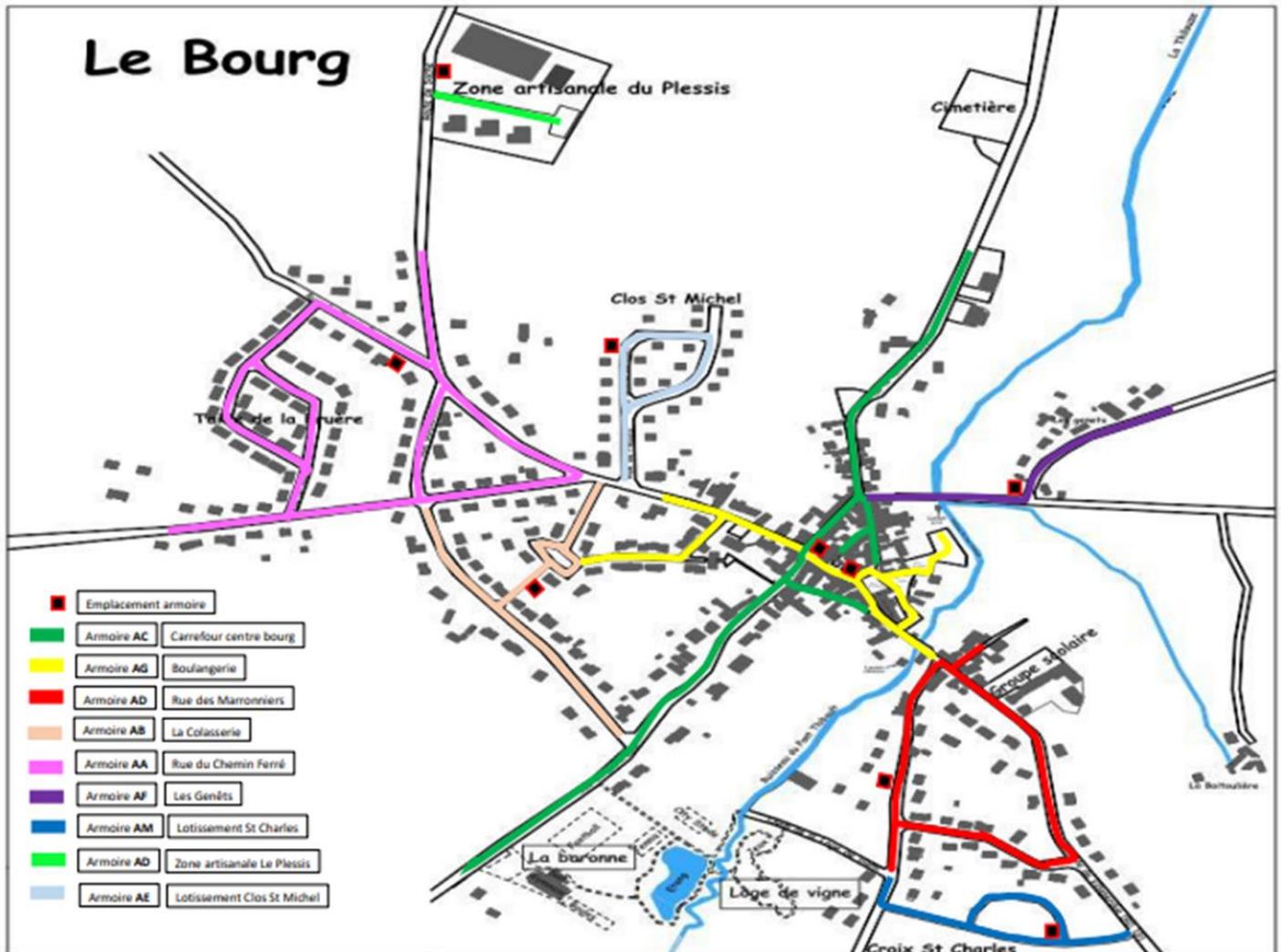
4 hameaux bénéficient de l'éclairage public :

- La Huraudière
- Le Genetay
- La Barre
- La Pinardière

L'éclairage du bourg est piloté par 7 armoires de commande.

Les plages d'éclairage : début d'éclairage en fonction de la luminosité jusqu'à 22h30 toute la semaine (bourg et les 4 hameaux compris) sauf le samedi dans le bourg où l'extinction est à 1h.





Consommation gaz

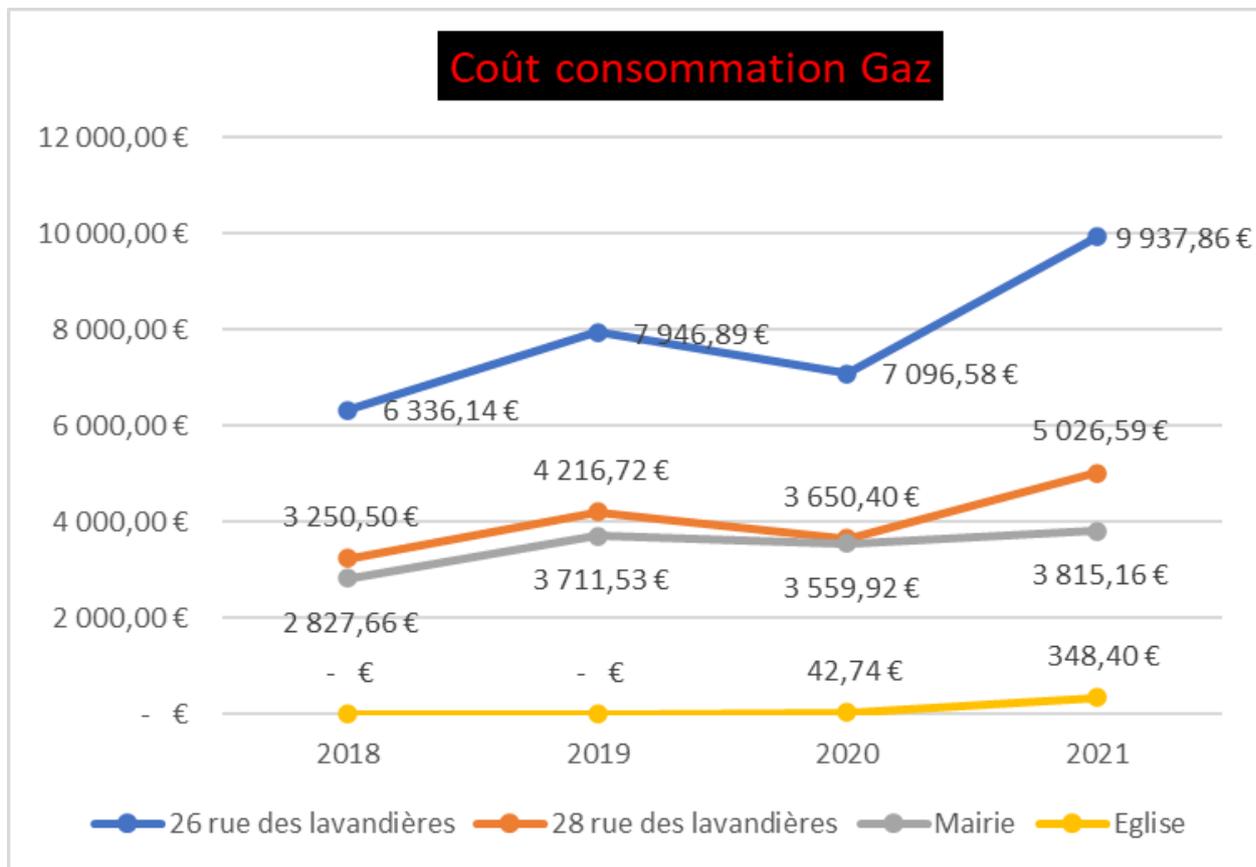
Trois chaudières au gaz alimentent l'école en chauffage et 1 pour la mairie.
 La consommation de gaz est toujours influencée par la rigueur hivernale .

Différence de la consommation entre 2018 et 2021 :

+ 55% pour le groupe scolaire

+ 30% pour la mairie

Eglise reliée au réseau « gaz de ville » en 2021



Investissements et actions engagés en 2021/2022 pour réduire notre facture d'électricité et de gaz

Eclairage LED à l'école (9 classes et parties communes)	11 000 €
Nouveau système de régulation de la température pour la salle des Tilleuls	3 000 €
Programmation VMC de la maison médicale pour limiter les pertes de chaleur	380 €
Réparation et maintenance du chauffage par géothermie du gymnase et de la salle de la Baronne	4 110 €
Nouveau règlement intérieur à l'école fixant notamment des modalités plus strictes pour le chauffage	
Diminution du temps d'éclairage public de 30 minutes	

Des actions en réflexion

- Pour cet hiver :
 - Faire un point sur la performance de nos installations avec une mise en place de sondes au gymnase et à la salle des Tilleuls pour mesurer l'évolution de la température sur plusieurs semaines
 - Rechercher les déperditions en chaleur (salle des Tilleuls, école, gymnase...) avec un thermomètre infrarouge
- Mieux gérer les éclairages extérieurs de l'école et de la salle de la Baronne
- Réduire les plages horaires de l'éclairage public du bourg et des 4 hameaux, et revoir la plage horaire du samedi dans le bourg et les secteurs concernés
- Bloquer certains thermostats des radiateurs à l'école
- Mettre en place des thermomètres enregistreurs dans toutes les classes et les bâtiments
- Suite à l'obligation de laisser les portes des toilettes de l'école ouvertes, couper le chauffage
- Mettre en place des systèmes de régulation du chauffage à l'école et au gymnase
- Améliorer l'isolation de nos bâtiments
- Faire un suivi régulier de toutes nos consommations

Les premiers résultats pour l'énergie électrique

- Entre 2017 et 2021, nous avons réduit de 30% la consommation pour les bâtiments
- Diminution de 29% de la consommation pour l'éclairage public

Eau

Actions à envisager

- Un point sur tout nos compteurs avec un suivi annuel sur les consommations et détermination de nos principaux postes de consommation.
- Continuer à mettre en place des plantes et fleurs peu gourmandes en eau.
- Faire un point sur la présence de mousseur sur les robinets.

Carburant

Ce poste de consommation est principalement lié à l'activité du service technique.

Actions à envisager

- Meilleure prise de conscience du personnel afin de limiter ses déplacements par une meilleure préparation des travaux.
- Réfléchir à l'achat de tricycle avec panier ou autre moyen peu consommateur en énergie pour se déplacer dans le bourg.
- Renouveler le parc engins avec un matériel moins consommateur.

Suite à cette présentation il est décidé de constituer un groupe de travail qui pourrait dans un premier temps porter ses réflexions sur l'éclairage public.

VI – POINT TRAVAUX

1- Travaux voirie

Les travaux de voirie ont été réalisés en deux étapes par l'entreprise TTPL.

- Le chemin de la Boitoulière, d'une longueur de 450 mètres, qui dessert neuf habitations, a bénéficié d'un écroutage/compactage suivi d'un bicouche. Un caniveau a également été réalisé sur une partie du chemin afin de canaliser l'eau en cas de fortes pluies.
Coût de l'opération 9 270 € TTC
- Le poirier du Loup – les Bruneaux : la détérioration importante de ce tronçon de voie, régulièrement emprunté par les engins agricoles, a nécessité un reprofilage suivi d'un bicouche.
Coût de l'opération : 39 950 € TTC

2- Autres travaux

- Toiture restaurant scolaire : travaux de redressement et de renforcement de la toiture réalisés en juillet, coût 43 000€.
- Cimetière : Reprises des concessions déclarées abandonnées dans le cimetière : 12 emplacements libérés et mise en place d'un ossuaire pour accueillir les reliquaires issus des caveaux, coût 9 000€.
- Groupe scolaire : Fin des travaux de la mise en place des éclairage LED à l'école (9 classes et parties communes), coût 11 000 € sur 2 ans (2021, 2022)

3- Travaux à venir

- Toiture de la loge de vigne → 818€ entreprise BCC Matthieu Barata
- Travaux pour les agents du service technique :
 - Travaux entrée maternelle école
 - Réfection des allées de la Baronne en sable compacté
 - Mise en place du toboggan
 - Déplacement aire des poubelles à la Boutarderie
 - Aménagements entrées hameau Genetay
 - Passage du cylindre allée du cimetière et devant pump track
 - Finition mise en place du grillage sur filet city stade (nacelle)
 - Lotissement croix St Charles, finir allée côté route de Villeperdue
- Sollicitation entreprise de métallerie Mercier d'Artannes pour un système simple et efficace d'interdiction de passage des véhicules hauts pour l'entrée principale de la Baronne.

4- Appel d'offres maison des Jeunes

Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis pour la construction de la maison des Jeunes le 22 août.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire signale que le tableau des commissions et comités vient d'être transmis à chacun pour vérification et modification si nécessaire. Les dates des commissions seront redéfinies ultérieurement.

La réunion de bilan initialement prévue le 23 septembre est annulée.

Relevé des délibérations examinées le 5 septembre 2022

2022-09-001	Désignation d'un membre suppléant commission d'appel d'offres
2022-09-002	Approbation rapport CLECT transfert compétence « enfance jeunesse » pour les communes de la Chapelle aux Naux et Lignières de Touraine
2022-09-003	Remboursement achat à Mme Motheau
2022-09-004	Versement subvention exceptionnelle au SLT
2022-09-005	Projet de partenariat avec l'association SLT (Sports et Loisirs Thilouzain

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h30

LOIZON Eric, Maire	
SEGRETAIN Noémie, secrétaire de séance	